VILLE DE
CHAMPAGNE SUR OISE

Compte rendu SUCCINCT
CONSEIL MUNICIPAL
de la séance du 13 février 2021

Le treize février deux mille vingt et un à quatorze heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire

Présents : M Stéphane CARTEADO, M. Jean-Jules MORTEO, Mme Audrey MAZUREK, Mme Nathalie CHABLE, M. Didier VAUCHEL, Mme Nathalie BAUDE, M Abdel BABACI, Mme Alexandra MARGUERITE, M François-Xavier DUBROUS, Mme Valérie COLAROSSI, Mme Marina LOOS, M Nicolas LHERBIER, M Thierry JOUE, Mme Rolande REBYFFE, M. Arnaud DUBOIS, M Priam PUCA, Mme Sophie MOUQUET, Mme Stéphanie LAFINE, Mme Corinne VASSEUR, M Philippe SCHOEFFEL, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Christian MIGLIAVACCA, Mme Christine VISINE

Absents excusés : Mme Marie BEAUMELOU pouvoir à M. Stéphane CARTEADO
M. Pascal VAUZELLE pouvoir à M. Nicolas LHERBIER
Mme Ermelinda AMEAO pouvoir à Mme Rolande REBYFFE
M. Fabien PIVETTE pouvoir à M. Jean-Jules MORTEO
Mme Nathalie JULIAT pouvoir à Mme Sophie LEVASSEUR
M. Albert ALFANDARI pouvoir à Mme Corinne VASSEUR

Secrétaire de séance : M. François-Xavier DUBROUS

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS MUNICIPALES

Conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales- Rapporteur Monsieur le Maire.

N° 20200712DEC031 : Convention pour le séjour ski en pension complète à Saint Jean Saint Nicolas (05) pour 24 ados et 4 accompagnateurs du 14 au 19 février 2021 –pour un montant de 10 260,00€ TTC.

N° 20200712DEC032 : Transport des ados au séjour ski à Saint Jean Saint Nicolas (05) par la société « Autocars Wald Paris » pour un départ le 13 février et un retour le 20 février 2021 pour un montant de 4 000€ TTC.

N° 20201512DEC033 : Convention avec l'association « l'école de musique, d'art de loisirs et d'expression » portant sur des séances d'éveil musical auprès des enfants de 6 mois à 3 ans. Le coût de la séance hebdomadaire s'élève à 90€ pour la période du 1 er septembre 2020 au 6 juillet 2021.

N° 20211501DEC001 : Convention d'honoraires présentée par le Cabinet ENJEA AVOCAT, 5 rue du Renard 75004 PARIS représenté par Maître Antoine COTILLON pour une mission d'assistance juridique sur les différents dossiers de conseil ou de contentieux.
Les différentes prestations seront facturées sur la base d'un taux horaire de 200,00€ HT.

N°2021501DEC002 : Mission de coordination SPS pour la remise à niveau du système d'assainissement par la société BECD rue Antoine Laurent de Lavoisier 60550 VERNEUIL EN HALATTE pour un montant de 2 719,60€ HT soit 3 263,52€ TTC.

N°20211501DEC003 : Mission de maîtrise d'œuvre du presbytère qui porte sur un diagnostic du bâtiment par la société AEDIFICIO – 11 rue du Général PIERRE – 91540 MENNECY pour un montant de 12 498,40€ HT soit 14 998,08€ TTC.

N° 20211901DEC004 : Avenant de transfert du Marché COLAS ILE DE France au profit de la société COLAS France. Ce transfert ne modifie en rien les éléments essentiels du Marché tels que définis dans les pièces contractuelles.

N°20212001DEC005 : Confie à la société SCHINDLER – 32 rue Délizy – 93500 PANTIN le renouvellement du contrat de maintenance de l'ascenseur situé à la cantine centrale pour un montant de 1 844,00€ HT soit 2 212,80 TTC

DELIBERATIONS

FINANCES

Objet de la délibération : Fixation du nombre d'adjoint au Maire- Montant de l'indemnité du nouvel adjoint

Mme Nathalie CHABLE ayant démissionné de son poste de 4ème adjointe au Maire, le Conseil Municipal est appelé à élire un nouvel Adjoint au même rang que l'Adjointe démissionnaire et de voter l'indemnité de 22% de l'indice 1027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide le maintien du nombre d'adjoints à 8 conformément à la délibération n°20202805DEL10 du 28 mai 2020.

Confirme que le nouvel adjoint prendra le rang de l 'adjoint démissionnaire (4ème).

Fixe le montant de l'indemnité du nouvel adjoint élu égal à 22% de l'indice 1027.

Objet de la délibération : Election du nouvel adjoint au Maire

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote
Madame Sophie MOUQUET est élue au scrutin secret à la majorité absolue par 22 voix - 7 bulletins blancs.

Objet de la délibération : Indemnité à un conseiller municipal : Modification du tableau Indemnités Maire et Adjoints

Monsieur le Maire ayant confié la délégation de fonction « Communication » à Monsieur François-Xavier DUBROUS, Conseiller Municipal.
Le Conseil Municipal est appelé à voter une indemnité de 6% de l'indice 1027 au conseiller délégué.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'attribuer mensuellement, à compter du 1ER mars 2021, les indemnités de fonction Maire, Adjoints et conseiller municipal délégué.

Objet de la délibération : Attribution de chèques cadeaux dans le cadre du jeu concours du bulletin municipal

La commune souhaite attribuer aux dix gagnants du tirage au sort du jeu de mots croisés dans le bulletin municipal de chèques cadeaux d'un montant de 40,00€ acquis auprès de l'UCHVO au profit des commerces locaux. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution d'un chèque cadeau, sur le montant de la dépense qui en résulte et sur le règlement du jeu.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité absolue du suffrage exprimé, 5 CONTRE, (Mme Corinne VASSEUR et son pouvoir, M. Philippe SCHOEFFEL, Mme Christine VISINE, M. Christian MIGLIAVACCA)

Autorise l'attribution de 10 (dix) chèques cadeaux d'une valeur de 40€ /chèque cadeau (valeur totale de 400€) acquis auprès de l'UCHVO dans le cadre du jeu concours organisé par le biais du bulletin municipal.

Approuve le règlement du jeu concours.

Objet de la délibération : Subvention étude de faisabilité de l'Eglise auprès de la DRAC et du Conseil Départemental

Le Conseil Municipal est appelé à solliciter les subventions de la DRAC à hauteur de 40% et du Conseil Départemental à hauteur de 23% pour la mission d'étude de maitrise d'œuvre sur l'Eglise Notre Dame de l'Assomption. Le montant de l'étude s'élève à la somme de 57 732.05 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Valide et Approuve le plan de financement pour cette mission de maitrise d'œuvre pour un montant de 57 732.05 € HT

Objet de la délibération : Création de 1 poste d'adjoint administratif– modification du tableau des effectifs des emplois permanents

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de créer 1 poste d'adjoint administratif, cadre d'emplois de catégorie C de la filière administrative au sein des Affaires Générales à compter du 1er mars 2021.

Objet de la délibération : Recrutement d'agents non titulaires pour les besoins liés au remplacement de fonctionnaires indisponibles

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le Maire à recruter du personnel contractuel durant l'année 2021 dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi susvisée, à chaque fois que cela est nécessaire pour garantir la continuité du fonctionnement des services.

Objet de la délibération : Recrutement d'agents non titulaires pour les besoins liés à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la création des emplois saisonniers pour la période d'été de juin à septembre 2021.

Objet de la délibération : Exercice du Droit de Préemption Urbain des parcelles AD 74 et AD75 Lieu-dit Le Centre

Ces parcelles d'une superficie de 2257m² sont situées en zone 1AUE au PLU, Lieudit « Le Centre ». La zone 1 AUE est destinée à permettre le développement de l'urbanisation sous forme d'opérations d'aménagement d'ensemble à vocation principale d'équipements collectifs et de services.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'exercer le droit de préemption urbain sur les biens cadastrés section AD n°74 et AD n°75 situés au lieu-dit Centre, à Champagne-sur-Oise au prix de 16 000€ conformément à la DIA.

Objet de la délibération : Exercice du Droit de Préemption Urbain des parcelle AD 158 et AD 159 – 13 rue Jules Picard

Ces parcelles d'une superficie de 1566m² sont situées rue Jules Picard en zone UA du PLU correspondant aux parties anciennes du bourg de Champagne-sur-Oise, essentiellement affectée à l'habitation ainsi qu'aux activités commerciales ou artisanales compatibles avec le voisinage de l'habitat et aux équipements collectifs qui en sont le complément naturel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à, à l'unanimité 7 ABSTENTIONS, (Mme Corinne VASSEUR et son pouvoir, M. Philippe SCHOEFFEL, M. Christian MIGLIAVACCA, Mme Sophie LEVASSEUR et son pouvoir, Mme Christine VISINE)

Décide d'exercer le droit de préemption urbain sur les biens cadastrés section AD n°158 et n° AD n°159 situés 13 rue Jules Picard, à Champagne-sur-Oise, au prix de 785 000€ conformément à la DIA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14H57.

Le Maire,

Stéphane CARTEADO